45e ANNEE. — N° 53

VENDREDI 5 MAI 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

AU CONSEIL GÉNÉRAL :

Le Pont de Cahors. - La Séparation des Eglises et de l'Etat

A qui est Gambetta ?...

La presse réactionnaire et nationaliste, faisant bon marché de l'histoire même, où Gambetta apparaît au seuil de notre République, comme l'adversaire invincible des coalitions monarchiques et, comme l'a dit M Etienne, « des tentatives désespérées d'un passé, s'efforçant de revivre », cette presse, qui l'abreuva d'ouvrages et de calomnies et si souvent le dénonça comme un péril national, s'efforce, aujourd'hui, à propos du triomphe qui lui est décerné à Bordeaux, de l'accaparer, pour opposer sa conception politique aux actes de ceux qui, après avoir été ses amis et ses collaborateurs, apparaissent aujourd'hui, à la tête de notre République, comme ses véritables continuateurs.

Nous voyons nos adversaires jouer du « Gambettisme » contre l'union des républicains, comme ils jouent du « libéralisme » contre l'œuvre laïque de la République avec la même bonne foi, la même conscience d'un passé trop récent pour qu'un pareil travestissement puisse tromper personne.

Il est facile en effet, de rétablir la vérité des faits et de démontrer que le programme gouvernemental actuel et l'œuvre à laquelle s'associe la majorité parlementaire, sont la suite logique de la politique gambettiste,

Et d'abord, les hommes d'Etat qui ont affirmé, dans ces dernières années le programme d'union entre toutes les nuances des gauches et qui ont assumé la responsabilité de l'élaboration des lois émancipatrices de la société laïque, aussi bien que des lois sociales qui doivent améliorer le sort du prolétariat, ces réformateurs qui n'ont pas hésité à prendre la tête du « bloc » républicain contre lequel s'exercent vainement les fureurs réactionnaires et cléricales, peuvent à bon droit, se réclamer de la tradition gambettiste, dont ils sont les héritiers directs. C'est ce que M. Cornély, dans le « Siècle », établit avec infiniment d'à propos :

« Je crois, écrit notre confrère, que Gambetta serait avec le gouvernement, avec la majorité, et j'en ai pour garant non seulement la conformité entre ses paroles et les actes de cette majorité qui semble exécuter le testament du tribun, mais encore ce fait indiscutable que les amis de Gambetta, groupés autour de Waldeck-Rousseau, l'un des principaux d'entre eux, ont remis sur ses pieds, il y a six années, la République qui chancelait, sous la ruée des nationalistes et en sont restés les conseillers et les inspirateurs. »

Et mardi même, à Bordeaux, qui donc représentait avec autorité la tradition de Gambetta, en exaltant sa gloire, sinon les anciens collaborateurs ou les amis du grand patriote, placés aujourd'hui au gouvernement par la confiance des républicains, comme si, depuis Waldeck-Rousseau nous assistions à une sorte de résurrection du « grand ministère » ?

Oui, la République a été poussée dans les voies réformatrices qu'elle suit par l'inspiration même de Gambetta, fidèlement mise en action par ses plus proches disciples et plus anciens collaborateurs dans l'œuvre démocratique.

M. Etienne, qui lui-même, peut se réclamer de cette tradition, car il fut un des amis les plus chers du grand républicain, la rappelait aussi en parlant de M. Rouvier qui, chef actuel du gouvernement fut « un des meilleurs compagnons des premières luttes de Gambetta, l'un de ceux qui, disciples dignes de passer maitres, se pressaient à ses côtés dans les jours difficiles de l'Assemblée de Versailles et qu'il devait faire asseoir à côté de lui dans les Conseils du gouvernement ».

L'opposition que nous voyons combattre avec tant d'acharnement le programme républicain et qui ne se lasse pas d'organiser l'obstruction et la résistance à toutes les lois de la République laïque, est donc en opposition ouverte avec la conception politique de Gambetta, dont les ministres de défense et d'action républicaines sont les héritiers directs et les exécuteurs.

On peut dire, sans craindre de fausser les probabilités historiques, que pour toutes les réformes actuelles, celle de la loi militaire, celle de l'enseignement congréganiste, celle enfin de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, Gambetta aurait prêté à la démocratie le concours de son autorité et de sa conviction.

N'est-ce pas lui qui, le premier, parlant des organisations cléricales, s'écriait : « le péril social, le voilà ! »

Et dans le programme de gouvernement qu'il apportait au ministère et dont les hostilités que sa fortune politique avait amoncelées autour de lui, aussi bien que sa fin tragique, empêchèrent la réalisation, ne plaçait-il pas au premier rang « l'œuvre de l'éducation nationale », les réformes de notre loi militaire « de façon à rechercher, sans porter atteinte à la puissance défensive de la France, le moyen de réduire, dans les armées de terre et de mer, les charges du pays ? »

N'y a-t-il pas, dans ce plan d'action l'indication de vues que le gouvernement actuel a voulu réaliser par la destruction de la congrégation, pour établir l'éducation nationale, par le service de deux ans, pour alléger les charges du pays ?

Quant au mouvement syndical, organisé par M. Waldeck-Rousseau, quant aux lois ouvrières qui aboutiront à la création des retraites, toutes ces lois d'affermissement et de justice démocratique ne sont-elles pas l'essence même de la pensée de Gambetta la réalisation vivante de l'amour profond dans lequel il unissait la patrie et la démocratie ?

Henri Rochefort revendiquait hier la paternité du néologisme « opportuniste », qui a servi à désigner la méthode gambettiste. Mais il expliquait que, dans sa pensée d'éternelle opposition, il ne donnait pas à cette formule le sens qui lui fut attribué. Dans son esprit, un « opportuniste » était un homme politique qui « lorsqu'on lui soumettait un projet de réforme, déclarait invariablement que le moment de le faire aboutir n'était pas venu. »

C'est dans ce sens évidemment que la presse d'opposition entonne aujourd'hui, à propos de la solennité de Bordeaux, l'éloge inattendu de l'opportunisme, dont elle fait sans doute le synonyme d'obstruction à toutes les réformes.

Nous tous, républicains, nous avons été « opportunistes » pour sérier les réformes et attendre patiemment leur heure, mais notre opportunisme aboutit à exiger leur accomplissement quand le moment est venu. C'est ce qui arrive aujourd'hui.

Hippolyte FENOUX.
Délégué de l' « Alliance Républicaine Démocratique ».

Les troubles en Russie

Menaces de représailles

Les massacres en Pologne ont mis en rage les ouvriers, qui menacent de se livrer à des représailles, et on craint de nouvelles effusions de sang. Des meetings ouvriers ont lieu dans diverses parties de la ville, et on y condamne avec véhémence la conduite des troupes. Pendant ce temps, des détachements parcourent la ville, prêts à tirer sur tout manifestant.

A Lodz

Les ouvriers des usines de Lodz ayant cessé le travail, beaucoup d'établissements, ont fermé hier soir ; la circulation des tramways a cessé ce matin. Une grande émotion se manifeste parmi la population, dans l'attente d'une grande réunion des ouvriers.

Le nombre des ouvriers en grève est de 75.000.

La sauvagerie des troupes

Dans la collision qui a eu lieu, dans la rue Jérusalem à Varsovie, les soldats ont tiré sur la foule et se sont servis aussi de la crosse de leurs fusils, de leurs baïonnettes et de leurs sabres. Beaucoup de femmes et d'enfants ont été blessés ; dix personnes transportées à l'hôpital y sont mortes.

Les soldats ont pénétrés dans les cours et ont maltraité les personnes qui s'y cachaient.

A Kalisch on a essayé de faire une manifestation pendant la procession qui avait lieu à l'occasion des fêtes de Pâques.

La foule s'est ruée sur la police et les gendarmes et les a désarmés et insultés. Une patrouille de dragons a été accueillie par des coups de feu et à coup de pierres. Un dragon et une femme ont été tués par les balles. Pour disperser la foule, il a fallu requérir tout un escadron de cavalerie.

Coup Râté

M. Loubet a été amené à parler du complot. Il en a parlé avec des cuisiniers, à l'occasion de sa visite à l'exposition des Tuileries, et il a expliqué comme quoi rien n'est plus facile que d'enlever le chef de l'Etat, lorsque, comme lui, le chef de l'Etat se promène le matin sur les boulevards en bon bourgeois et sort l'après-midi sans escorte.

Le fait est que les conspirateurs ont la partie belle. Mais il sont pleins d'illusions.

Ils s'imaginent que, maîtres de l'Elysée, il seraient maîtres en même temps de toute la France.

L'affaire est joliment plus compliquée. Elle l'est tellement que, seul, le chef du gouvernement, avec la complicité de tous ses collègues et celle du chef de l'Etat, aurait des chances de réussir un coup de force, et encore ce n'est pas sûr.

D'où cette conclusion, que la première condition à remplir pour renverser le régime existant est d'en être le chef.

C'est ce qu'avaient excellemment compris et l'oncle de Brumaire et le neveu du Deux-Décembre.

Autrement, et à moins d'avoir toute la France derrière eux, les conspirateurs ne peuvent aboutir qu'à des mascarades.

Ils ne s'en rendent compte, du reste, que quand le coup a avorté, et ils en profitent pour parler d'invention ridicule de la police.

Toutes les conspiration ratées sont ridicules c'est entendu. Déroulède l'était quand il saisissait à la bride le cheval du général Roget, ce qui n'empêche qu'il aurait fort bien marché sur l'Elysée si l'autre avait voulu se prêter à la manœuvre. Les conspirateurs du jour auraient donc tort de trop « blaguer » le capitaine Tamburini. Il a tout de même incarné les espoirs de quelques-uns d'entre eux, esprits fumeux, mais pas pratiques.

LANGUE ADMINISTRATIVE

J'ai connu jadis un Préfet qui faisait des vers. Son *Ode légère au sein de la Commission départementale*, son *Elégie sur le redressement des chemins d'intérêt commun*, ainsi que ses *Soupirs officiels*, sont des pièces célèbres, qu'il conviendra de léguer à la postérité.

Malheureusement, toutes les œuvres administratives ne planent pas à la même hauteur, ainsi que quelques citations, contenues dans le dernier numéro du *Cri de Paris* nous en fournissent de regrettables preuves.

Un conseiller municipal, réclamant des travaux dans son quartier, est informé que « les crédits actuellement disponibles sont complètement épuisés ».

On se trouve là en face d'un cas de force majeure. C'est encore la même chose pour le fait suivant. L'état mental d'une institutrice donnait des inquiétudes. L'inspecteur écrit qu'il « n'y a pas lieu de procéder à l'examen mental de Mlle X... parce qu'elle vient de se tuer en se jetant par la fenêtre ».

Extrait d'un rapport pédagogique : « Les instituteurs voient s'accroître la diminution de leur autorité ».

Des gamins s'obstinent à briser avec des pierres les tessons protégeant un bâtiment communal. L'architecte de la ville exprime l'avis « qu'il y aurait lieu d'enlever les dits tessons de verre. Les enfants n'auraient plus la tentation de les abattre ».

Etrange effet : « L'éclairage actuel de ce local plonge les occupants dans l'obscurité. » Qu'est-ce que ça serait, si le local en question ne jouissait pas de l'éclairage actuel qui lui sert si bien !

Et, maintenant, voici qu'un architecte, évidemment ami du contraste, écrit une longue lettre pour demander qu'on veuille bien « placer à la porte de ce bâtiment un tambour et une marquise ».

Un tambour et une marquise !

Pour quoi faire, Seigneur ?

C'est ce que doivent se demander les braves gens, pas très au courant de notre langue qui viennent à lire de semblables choses !

Sans compter que dans les sphères joyeuses du rondecuirisme on se sera livré à des facéties plus que rabelaisiennes sur le rapprochement inattendu de la marquise et du tambour !

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La Flotte de Rodjestvensky

Une dépêche de Hong-Kong au *Morning Leader* annonce que l'observatoire de Kaowloon, dans la province Kouan-Toung, a signalé l'existence d'un typhon dans la mer de Chine, entre les îles Parsacels et Luçon Ce typhon s'avance dans la direction de la côte d'Annam et menace de détruire la flotte de Rodjesvensky.

La troisième Escadre

Un télégramme de Singapour annonce que la troisième escadre russe est passée au large de ce port, le 29 avril.

La capture de deux vapeurs anglais, chargés de riz, par la flotte de la Baltique est confirmée.

Achat de Vapeurs

On mande de Sanghaï au *Morning Post*, le premier mai :

« Les Russes achètent en secret des vapeurs ayant une vitesse supérieure à 11 nœuds, dont ils ont l'intention de se servir pour connaître la position de l'amiral Togo. Ils ont déjà acheté cinq de ces navires. »

INFORMATIONS

Le voyage du roi d'Espagne

On confirme que la date du départ d'Alphonse XIII pour Paris est définitivement fixée. Le roi quittera Madrid le 27 mai ; le séjour de quelques heures qu'il fera à Saint-Sébastien n'a d'autre but que d'essayer un canot, don qui vient de lui être adressé de Paris.

C'est surtout de la visite du roi d'Espagne à Châlons, que le conseil des ministres s'est occupé ce matin et les détails en ont été réglés d'un commun accord entre les ministres de la guerre et des affaires étrangères. Quant à l'emploi des autres journées, le programme est conforme aux indications qui ont été déjà données.

La première réception officielle sur le territoire français aura lieu le 30 mai, à la gare des Aubrays. L'arrivée du roi à Paris aura lieu par les Champs-Elysées, vers trois heures, et de grands préparatifs sont faits en vue de sa réception. Les troupes rendront les honneurs de la gare au ministère des affaires étrangères, dont une partie sera transformée, on le sait, en palais royal.

Congés

La loi de finances pour l'exercice 1905, en date du 22 avril 1905, vient d'être promulguée.

Le ministre de la guerre est autorisé à renvoyer dans leurs foyers, en sus du nombre prévu par les dispositions de la loi de finances du 25 février 1901 et de la loi du 9 juillet 1901, les caporaux, brigadiers et soldats mariés ou veufs avec enfants non rengagés ni commissionnés, qui ont accompli deux ans de service et qui remplissent les conditions de soutiens de famille.

Pour la Paix

La délégation permanente des Sociétés françaises de la paix a remis aux présidents des Conseils généraux de France une lettre les priant de faire voter la résolution suivante :

» Le Conseil général de... certain d'être l'interprète fidèle du sentiment populaire, exprime le vœu de voir la guerre entre la Russie et le Japon cesser promptement par la conclusion d'une paix également honorable pour les deux nations, et prie instamment le gouvernement français, sous la sauvegarde de la Conférence de la Haye, d'employer sa haute influence a faciliter l'ouverture des négociations pour la paix ».

Cette Adresse est signée par MM. Frédéric Passy, Emile Arnaud, Edmond Spalikowski.

Le Conseil général du Lot a voté cette résolution.

L'affaire Abd-El-Hakim

La première chambre civile de la Seine vient de statuer sur un procès curieux intenté par un conseiller d'Etat à la cour du Maroc, M. Abd-El-Hakim, contre M. Delcassé, ministre des affaires étrangères.

En octobre 1902, M. Abd-El-Hakim chargé par le Sultan d'une mission en Europe, allait s'embarquer, quand lui fut signifié un arrêté d'expulsion pris contre lui en tant que Tunisien par le ministre de France à Tanger et c'est alors qu'il s'est adressé aux tribunaux pour leur demander, en invoquant la loi du Coran, de déclarer qu'il été Marocain et qu'en conséquence il échappait au pouvoir du ministre français.

Mais, après plaidoiries de Me F. Labori et Lecomte, il a été débouté ; la première chambre, dans son jugement, déclare en substance ;

« M Abd-El-Hakim, Tunisien d'origine, est devenu protégé français en vertu du traité du Bardo et il est resté tel, encore qu'il ait transporté sa résidence au Maroc, car un musulman, depuis ce traité, ne saurait changer de nationalité en changeant simplement de résidence ».

A Madagascar

Le lieutenant Janvier de La Motte, de l'infanterie coloniale, a été tué dans une rencontre avec les rebelles aux environs de Farafangana. Voici dans quelles conditions :

Le détachement que commandait le lieutenant Janvier de La Motte poursuivait un parti d'insoumis, dernier débris des bandes qui ont troublé il y a quelques mois le sud de l'île. Les indigènes s'étaient réfugiés dans une grotte d'où fut tiré un coup de feu qui tua net le lieutenant Janvier de La Motte Il n'y a pas eu d'autre mort ou blessé de notre côté.

Petites Nouvelles

M Ruau ministre de l'agriculture inaugurera le 21 mai la maison de préservation des jeunes filles installée à Cadillac.

— Le gouvernement de la République sera représenté aux fêtes d'inauguration du monument élevé à la mémoire de Victor Hugo à Rome, par M. Barrère, ambassadeur de France en Italie.

— On annonce qu'à la suite de pertes d'argent considérables au jeu, le prin-

c. Bakounine, fils du célèbre écrivain révolutionnaire russe, s'est suicidé à Nice.

— Des personnages marquants de Vienne ont reçu des arrêts de mort envoyés par un comité mystérieux dont les membres sont vainement recherchés par la police.

— Un ballon dont la nacelle contenait deux aéronautes partis de Paris, MM. Boulanger et Turet, a atterir au bout de 2 jours en Autriche.

— Un duel au pistolet a eu lieu au Vélodrome du Parc des Princes ; M. d'Harcourt, rédacteur au *Temps* a blessé M. Mayrargues rédacteur au *Gil Blas*, qui a tiré en l'air.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Pelletan dans la *Dépêche* :

De la réponse de Jaurès, je ne veux retenir que ce qui porte sur le fond même du débat. Il relève, non sens quelque ironie, les passages où je l'ai appelé mon « vieil ami », Je croyais, en me rappelant nos luttes communes, que ces mots étaient l'expression de la vérité. Je croyais même depuis que cette discussion est ouverte m'être, souvenu de cette vieille amitié et m'être refusé à tout ce qui pouvait ressembler à une attaque personnelle ; à la fois à cause de ma vive et ancienne sympathie pour lui, et parce que je crairais mal servir la cause commune en cherchant à le diminuer. Jaurès ne semble pas être dans les mêmes dispositions ; mettons que le n'aie rien dit et ne parlons plus de vieille amitié.

Revue de la presse locale

Du *Qercinois* :

Rien ne vaut l'ordre, le calcul, un budget bien établi, une balance des recettes et des dépenses journalières et probables. Ne vous laissez pas éblouir par la dot. Votre femme aura peut-être des goûts supérieurs à ses rentes, ni par de beaux yeux, une taille bien faite, un corsage à l'avenant. On ne vit pas de tous ces avantages, à moins que vous n'acceptiez certaines situations. Ce n'est plus alors l'amour aveugle, mais l'honneur en bandeau.

CHRONIQUE LOCALE

Avis

Nous rappelons qu'à l'occasion du Ve Congrès National des syndicats agricoles de France, la Société syndicale libre d'agriculture du Périgord et la Société d'Encouragement à l'Agriculture de la Dordogne, organisent une exposition étalage qui aura lieu à Périgueux du 14 au 20 mai.

Cette exposition, destinée à faire connaître les prodnits agricoles ou se rattachant à l'agriculture de notre région, sera ouverte à tous les propriétaires, commercants et industriels de la Dordogne et des départements limitrophes ainsi qu'à tous les fabricants et depositaires de machines même étrangers au département.

Cette exposition n'étant pas un Concours, il ne sera délivré aucune récompense.

Un droit minime sera perçu sur chaque étalage pour couvrir les frais d'installation.

Les demandes devront être parvenues avant le 7 Mai à M. H Birot, directeur de la Coopérative Agricole, 2 rue du 4 Septembre à Périgueux, ou à M. E. Mazy, 3 place Bugeaud à Pégigueux.

CAHORS

Autour de deux séances

Deux grandes séances dans une même journée : deux importantes questions : le Pont-Neuf et la Séparation !

Tous les orateurs du Conseil ont eu l'occasion de placer leur mot et le public a suivi avec intérêt les divers raisonnements que sur l'une et l'autre question on a apportés.

Mais la discussion au sujet du Vieux Pont fut la plus chaude ; les petites combinaisons durent être dévoilées, les sous-entendus expliqués, et ce ne fut pas une mince affaire pour obliger la Commission des Travaux publics à donner satisfaction à la municipalité de Cahors.

MM. Talou, Cocula et Costes batailèrent contre MM. Béral et Vival.

M. Béral est un violent qui ne lâcherait pas facilement sa proie ; M. Vival, on le connaît, essaye toujours d'être désagréable à Cahors.

Il a eu une phrase exquise, hier, cependant : il a protesté de son dévoûment aux intérêts de la ville et il a crié : « J'en ai assez d'être considéré comme un adversaire de Cahors ! »

Lui, allons donc, sa grande amitié pour le chef-lieu lui a même fait oublier les intérêts de Figeac !...

Et puis il ne parle pas au Conseil Général, il n'aime pas à entrer dans de longues considérations, il n'abuse pas de la bienveillance de ses collègues envers lesquels il est toujours plein d'une déférence exquise ; ce qui justifie ses *légitimes* protestations lorsqu'un de ses collègues se permet de prononcer un « grand ou éloquent discours. »

Dans cette question du Pont-Neuf, il a fallu, disions-nous, la fermeté de MM. Talou et Cocula, pour empêcher la commission des travaux publics avec la complicité du préfet, d'enterrer à jamais la question du Pont de Cabessut.

Oui, le préfet ne voulant pas déplaire à M. Vival, s'obstinait à déclarer : « qu'il était illégal de demander l'emplacement définitif dans le projet préparatoire. »

Admirez, Cadurciens, l'ingénuité de cette déclaration, quand vous saurez qu'un projet définitif ne peut être établi que si l'avant-projet fixe cet emplacement.

M. le préfet en dit parfois de bien bonnes..... Erreur, oubli et administration !

Nous reviendrons, dimanche, sur ces deux séances.

L.-B.

A Scalps du « Quercinois »

Boquillon-Mathos ne sait point si son style cambronien a pour bizarre effet d'augmenter chaque jour le nombre autrefois diminué des amis de M. Enard Toujours sait-il en effet que sa persévérance aurait bientôt pour résultat de faire croître le nombre des lecteurs du *Journal du Lot*.

Beaucoup d'ecclésiastiques, nous en sommes sûrs, prendraient un abonnement à notre journal s'ils recevaient l'assurance d'y rencontrer fréquemment quelques mots de vérité expiatoire sur leur supérieur hiérarchique.

Ceci dit, admirons la parfaite tenue, la haute correction du *Quercinois* qui ne trouve en somme pas grand chose à retoucher au portrait que nous avons donné du presqu'archevêque de Toulouse.

Les Fêtes de la Catho

La manifestation catholique de dimanche a été ce qu'on en attendait. Les gros bonnets cléricaux du département avaient expédié à Cahors une phalange de curés jeunes et vieux et d'anciens élèves des bons frères. Ils étaient 200 à banqueter, à communier et à chanter des refrains pieux sous la conduite des jeunes pschutteux de la Catho qui, durant cette laborieuse journée, se sont multipliés, surmenés au point que si l'on en croit le *Quercinois*, M. Ægerter, mis à mal par les fluides, électrisait ses auditeurs à quinze pas.

Pour permettre au public d'apprécier le caractère de ces agapes, il suffirait de citer les noms des personnalités qui y présidaient !...

Ce fut une réunion monarchiste à laquelle n'assistaient pas même les républicains modérés les plus tièdes.

On a beaucoup commenté aussi l'absence de l'Evêque. Le nom de M. Enard figurait cependant au programme et sur l'affiche où il s'étalait en lettres flamboyantes : l'« éminent prélat », dit le *Quercinois* fut retenu par ses devoirs diocésains » !!! Hum !!!

Rien à dire de la descente processionnelle de ce petit bataillon de pélerins se rendant à la cathédrale et auxquels étaient venus se joindre les dévots de la région. La ville républicaine de Cahors a regardé avec indifférence et a souri ; pas un cri, pas un incident.

On s'est séparé aux cris de « Vive Pie X ! » Après s'être ainsi donné l'illusion que la France républicaine était menacée.

En résumé, journée très calme et bien inoffensive.

Société Agricole du Lot

Séance du 1er mai 1905

Présidence de M. le docteur E. REY, Président de la Société

Etaient présents : MM. Rey, Delvit, Viviès, Combes (de Vire), Denègre. Bouyssou, Dalet, Faurie, Brel, Burgalières, de Fontenilles, Delbreil, Aymard, Conduché, Delbru, Carlin, Vidaillac, Duffour, Cazaly, Cahier.

En l'absence du secrétaire, M. le docteur Delvit donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal est adopté.

M. Nègre, négociant à Cahors, présenté à la dernière séance, est élu au scrutin secret, à l'unanimité des votants, membre de la Société.

MM. Cayla, président du Tribunal de commerce, et Carayon, ancien notaire à Cahors, demandent à faire partie de la Société.

Aux termes du règlement, il sera statué sur l'admission de ces membres à la prochaine séance.

M. le président donne lecture, article par article du programme des primes générales pour 1905.

Les articles de ce programme sont successivement adoptés.

M. le docteur Rey s'excuse de ne pouvoir rester jusqu'à la fin de la séance et donne la présidence à M. Delbreil, premier vice-président.

M. Duffour émet le vœu que la commission chargée de visiter des propriétés et des vignobles soit composée de membres de la Société pris dans les trois arrondissements.

M. Dalet fait observer que les membres de cette commission sont toujours pris dans les commissions permanentes et principalement dans la commission d'agriculture.

M de Fontenilles, afin de compléter la motion de M. Dufour, demande que chaque arrondissement soit proportionnellement représenté dans toutes les commissions.

M. le président, résumant la discussion, dit qu'il y aura lieu de tenir compte de ces propositions aux prochaines élections et qu'on pourrait adresser, pour le jour du concours d'animaux reproducteurs, une invitation aux membres de la Société habitant l'arrondissement où se tient le concours.

Il ajoute qu'il serait utile de procéder à la proclamation de toutes les récompenses le jour du concours des animaux reproducteurs.

A la demande de plusieurs membres, M. le président indique la formule qu'il emploie pour la destruction du négril des luzernes :

1° Verser dans un récipient quelconque du superphosphate par couches successives de vingt centimètres environ ;

2° Arroser chaque couche avec du coaltar, de façon à faire absorber au superphosphate la plus grande quantité de coaltar possible, tout en conservant au mélange une consistance pulvérulente.

Employer l'antinégril dans la semaine qui suit l'enlèvement de la récolte.

M. le Dr Aymard émet ensuite le vœu que le *Bulletin* de la Société paraisse tous les mois.

M. le Président répond que cette modification ne pourrait être mise à exécution qu'à l'expiration du traité actuel.

M. Cahier dépose au Conservatoire de la Société le tableau synoptique des analyses complètes des vins du Lot de la récolte 1904.

Il donne quelques explications relatives aux résultat de ces analyses. Mais vu le très grand intérêt que présente cette question, l'assemblée décide qu'elle sera traitée avec tous les développements nécessaire à la prochaine séance.

M. le Président donne de nouveaux renseignements relatifs à l'Exposition collective des vins que la Société agricole du Lot va organiser à Bordeaux.

Il propose de profiter du travail de M. Cahier et de préparer un tableau destiné à montrer aux visiteurs de l'Exposition la valeur de nos vins.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président annonce ensuite à l'assemblée qu'il donnera, a la prochaine séance, une communication sur la culture superficielle de la vigne.

La séance est levée à cinq heures.

L'Avenue de la gare de Cahors à la place Thiers

Nous recevons la communication suivante :

Cette voie qui dépend du réseau de grande communication, remplit une condition exceptionnellement favorable. Elle est une avenue de gare et ce point est fort important, attendu que notre législation et les circulaires ministérielles qui l'interprètent, invitent MM. les Préfets des départements à proposer et les conseils généraux à voter en marge des programmes ordinaires et extraordinaires de travaux, les avenues de gare par préférence, sans les subordonner à aucun classement.

Ce véritable privilège de l'avenue de la place Thiers, il appartient à MM. les Conseillers généraux de l'arrondissement de Cahors de le faire valoir en même temps que l'allocation de 15.000 francs accordés par M. le Ministre de la guerre et l'engagement pris par la ville de Cahors d'avancer sans intérêts les fonds nécessaires à son établissement.

Il est permis d'espérer que leurs collègues de Figeac et de Gourdon ne repousseront pas une solution qui s'offre ainsi et qui est désirée par la population cadurcienne.

Au Salon

La Société des Artistes français vient d'admettre au Salon une œuvre de notre compatriote, M. Rougé, sculpteur à Cahors.

C'est le buste en terre cuite patinée d'un de ses élèves : cette œuvre a été très remarquée de la commission du Salon.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'avril dernier pour la boucherie :

55 bœufs, pesant 35.092 kilos ; 25 vaches, pesant 16.976 kilos ; 131 veaux, pesant 13.279 kilos ; 12 porcs, pesant 1.392 kilos ; 15 chevaux ou mulets.

Soit au total, 860 animaux de races ou de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux et mulets non compris. 77.280 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

Musique du 7e de ligne

PROGRAMME DES 4 ET 7 MAI 1905

Diamants de la Couronne (Ouv.)	Auber
Peer Gynt :	Grieg
A Le Matin	
B La Mort d'Ase	
C Danse d'Anitra	
D Dans le Hall du Roi de la Montagne	
Faust (Prélude)	Gounod
Suite Algérienne :	St Saëns
A Rêverie du soir	
B Marche Française	

Allées Fénelon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Puy-l'Evêque

Foire. — La foire n'a pas été belle.

Les bœufs se vendaient aux cours ordinaires.

Les braux des magnignons se vendaient à de bons prix.

Les jeunes porcs de 18 à 35 fr. l'un ; porcs de 6 mois de 40 à 60 fr. l'un ; peu d'affaires sur les moutons.

Oisons de 3 fr. à 4 fr. 50 la paire.
Canetons de 1 fr. 25 à 1 fr. 75 la paire.
Poules de 65 à 70 cent. la livre.
Poulets environ 1 fr. la livre.
Lapins dom. environ 25 cent. la livre.
Œufs 50 cent. la douzaine.
Blé de 14 à 15 fr. les 4/5.
Maïs de 12 à 13 fr. 4/5.
Pomme de terre environ 7 fr. les 4/5.
Haricots de 5 à 6 fr. le 1/5.

Mauroux

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans notre commune ; malgré les secours une partie de la grange de M. Pélaprat a été la proie des flammes.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Le Gouffre de Roc-Coulon. — Nous devons à l'amabilité d'un de nos compatriote, M. Baptiste Laval, les détails suivants sur le gouffre découvert tout récemment par M. l'abbé Teuillères, curé de St-Sozy, et dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros.

Ce gouffre est situé au lieu dit de Roc-Coulon commune de St-Sozy.

Eclairés par des appareils à accétylène, MM. Louis Lacassagne, adjoint au maire de Saint-Sozy ; Baptiste Laval industriel a Souillac et plusieurs autres personnes l'ont visité dans tous ses détails.

L'ouverture, formant entonnoir, a 20 mètres environ de circonférence ; elle est obstruée par des ronces et des arbustes ; le passage en est très difficile.

L'on accède à la première salle par une galerie en pente douce ; cette salle est assez spacieuse, et ornée de magnifiques stalactites et stalagmites.

La deuxième salle et séparée de la première par un étroit couloir laissant à peine le passage à un homme. Les visiteurs aperçurent alors un grand trou béant de circonférence très irrégulière. A l'aide d'une corde ils en mesurèrent la profondeur qui est de 15 mètres.

Avec de très grandes difficultés et en se laissant glisser à un câble, ils descendirent au fond du précipice et découvrirent un amas d'ossements humains pétrifiés, des dents de différents animaux et des cornes de cerfs.

Tout à été laissé sur place afin de permettre aux personnes compétentes de se prononcer sur cette intéressante découverte.

CONSEIL GÉNÉRAL

Séance du 2 mai (suite)

M. *Delpon* dit qu'au mois d'août dernier le Conseil général avait invité le Préfet à rappeler aux populations du département que, dans la question du reboisement, la loi de 1888 faisait des avantages aux propriétaires qui voulaient s'y livrer, tels que l'exemption d'impôts, des allocations.

Mais on n'a rien vu, la Préfecture n'a fait apposer aucune affiche.

M. *Delpon* demande au Préfet quelle est la raison qui a motivé cette abstention.

M. *le Préfet* répond que c'est un oubli ; il n'a pas du tout songé à la décision du Conseil général ; il s'en excuse en promettant de réparer aussitôt cet oubli.

M. le Préfet est tellement occupé !

M. *Cassaignes* dépose un vœu relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat tendant à ce que le Parlement s'inspire dans la loi de séparation de ce principe général « que les Eglises soient libres dans l'Etat libre. »

Ce vœu est renvoyé à la commission.

M. *Cassaignes* demande où en est la question de ce canal dont la construction dans la plaine de Touzac avait été décidée l'an dernier.

M. *le Préfet* dit qu'il en avisera l'Ingénieur en chef.

M. *Cocula* propose l'augmentation du crédit (5.000 fr. au lieu de 2.000) afférent aux pensions et secours alloués aux anciens cantonniers et à leurs veuves.

M. *Talou* appuie cette proposition en rappelant que déjà au mois d'août il avait formé pareille demande : mais a cette époque satisfaction ne fut pas accordée.

La proposition est adoptée.

M. *Cocula* fait connaître le rapport relatif aux modifications apportées dans le traitement des cantonniers auxquels il a été accordé une augmentation sensible de traitement.

Renvoyé à la commission des finances.

M. *Malvy* fils donne lecture d'un vœu émis par le Conseil général de Seine-Inférieure tendant à ce que la session du Conseil général qui avait lieu en août soit fixée du 1er au 15 octobre.

Ce vœu est émis.

Acte est donné de divers vœux généraux.

M. Larnaudie est nommé membre de la commission chargée de l'examen des demandes de débits de tabac.

Le classement des travaux de construction d'écoles dans les communes de Larnagol, Pern, Albas, Martel, Cajarc, est approuvé.

Le Conseil vote la proposition tendant à créer un crédit de 5.000 fr. pour servir à avancer aux instituteurs mis à la retraite, leur traitement de pension que d'habitude ils ne touchent que plusieurs mois après leur mise a la retraite. Ces avances ne seront toutefois que des prêts.

Le Conseil donne un avis favorable pour le sectionnement de certaines communes, Belfort, Couzou, Brouelle.

M. *Boyer* donne connaissance de divers vœux ; le Conseil adopte un vœu de la Ligue pour la Paix, tendant à inviter le gouvernement à intervenir dans le conflit russo-japonais pour que la paix soit signée.

Acte est donné de la communication

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 28

LA CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

XVII

Dangers

Au premier mot que lui cria Haldidge, Haverland comprit le danger qui les menaçait. Saisissant Ina dans ses bras, il s'élança dans le bois et s'abrita derrière un arbre ; il fit ce mouvement avec tant de rapidité, qu'Ina n'eut pas le temps de comprendre ce qui se passait autour d'elle.

« Qu'y a-t-il, père ? murmura-t-elle.

— Sois calme, ma fille, et ne bouge pas ! »

Elle ne dit plus rien, mais elle se réfugia derrière son protecteur, sûre que ce bras vigoureux était capable de la protéger contre tout ennemi, si formidable qu'il fût.

Graham s'était précipité vers Haldidge, et ils s'abritèrent tous les deux à quelques pieds l'un de l'autre. Le coup du chasseur avait été bien dirigé, car ils entendirent ce hurlement que l'Indien de l'Amérique du Nord pousse, comme l'animal, quand il reçoit une blessure mortelle. Le bruit de la chute du corps du sauvage parvint aussi à leurs oreilles.

Quelques minutes se passèrent, et l'on n'entendit plus rien. Ce silence était aussi plein de signification et de dangers que toute démonstration ouverte de la part des Indiens. Quel nouveau plan pouvaient-ils avoir formé ? Là, était le mystère ! Enfin, Graham se décida à parler.

« A quoi supposez-vous qu'ils soient occupés, Haldidge ?

— A former quelque projet diabolique, je pense.

— Il paraît qu'il leur faut du temps pour l'exécuter.

— Ne soyez pas impatient, ils se montreront bien assez vite.

— Avez-vous quelque idée de leur nombre ?

— Il y en avait quelque chose comme une demi-douzaine qui rôdaient autour de nous.

— Il y en a un de moins maintenant, en tout cas !

— Je le suppose ; mais il en reste assez pour nous donner un peu de peine.

— Où sont allés Alfred et sa fille ?

— Là-bas, à quelques pas.

— Ne ferions-nous pas mieux de nous rapprocher d'eux ?

— Hum ! je ne sais pas si cela est bien nécessaire ; nous sommes les uns et les autres aussi en sûreté où nous nous trouvons que si nous étions ensemble.

— J'ai peur, Haldidge, qu'ils essayent de nous entourer ; dans ce cas, Haverland ne serait-il pas en grand danger ?

— Ils ne peuvent arriver auprès de lui sans mettre leurs têtes à portée de nos carabines, et Alfred est un homme qui peut facilement découvrir leurs machinations.

— Où donc est Seth ?

— Pas bien loin ; mon coup de fusil le ramènera certainement.

— Haldidge, comment avez-vous découvert ces Mohawks ? Saviez-vous qu'ils étaient là longtemps avant de faire feu ?

— Oui, bien longtemps avant ! J'ai idée qu'ils nous ont suivis depuis une heure ou deux.

— Alors, pourquoi ont-ils différé leur attaque ?

— Ils n'ont pas attaqué, comprenez bien cela. Je ne crois pas même qu'ils en eussent l'intention. Ils ont dressé une embuscade quelque part en avant, et ils voulaient nous y faire tomber.

— Mais quelle était leur intention en nous surveillant de si près ?

— Ils étaient à ma recherche, car je le leur ai entendu dire, et je pense que, dans le cas où vous ne seriez pas tombés dans le piège, ils se seraient décidés à nous attaquer.

— Seth serait-il tombé dans le piège ! demanda Graham d'un air inquiet.

— Non, non, une pareille chose ne peut pas être ; il n'est pas assez fou pour cela, vous pouvez en être sûr ! C'est un habile gaillard, quoique, avec ses longues jambes, il soit l'individu le plus gauche et le plus drôle que j'aie jamais vu !

— Je suis curieux de savoir qui il est ; il me semble qu'il joue quelque comédie. Plusieurs fois, en causant avec moi, il a employé un langage qu'on rencontre seulement chez un savant ou un homme bien élevé ; d'autres fois, et même la plupart du temps, il s'exprime mal et d'une façon ridicule. En tout cas, quel qu'il puisse être, c'est un ami véritable, et l'intérêt qu'il prend à la sûreté d'Haverland et de sa famille est aussi efficace qu'il est singulier.

— Comment se fait-il qu'il soit si maladroitement tombé entre les mains des Indiens, quand ils vous ont si rudement pourchassés !

— Tout cela est venu de ma bêtise. J'étais d'abord assez prudent, mais je devins si impatient et si négligent, que je me précipitai dans un danger qui aurait été fatal à tout autre ; il n'y a rien de sa faute.

— Je suis bien aise de l'apprendre, car cela me semblait singulier. »

Cette conversation n'avait pas lieu sur un ton ordinaire ni avec une animation qui aurait pu diminuer leur prudence habituelle ; elle se faisait à voix basse, et à peine s'étaient-ils regardés une fois en causant ; quelquefois ils étaient restés plusieurs minutes sans parler, puis avaient échangé une question ou une réponse.

On était vers le milieu de l'après-midi et il était clair qu'il leur faudrait passer la nuit dans ces parages.

« J'espère que Seth fera son apparition avant la nuit, dit Graham.

— Oui, je l'espère, car son approche serait dangereuse si nous ne pouvions pas le voir venir.

— Il doit avoir connaissance du danger qui nous menace.

— Oui, je crois être certain qu'il n'est pas bien loin.

— Eh ! qu'est-ce donc ? murmura Graham.

— Ah !... Ne bougez pas, il y a quelque chose qui remue là-bas.

Un silence de mort régna pendant quelques minutes ; puis un léger bruissement se fit entendre près d'Haldidge, et, quand il retourna son regard alarmé de ce côté, Seth Jones se relevait tout près de lui.

« D'où venez-vous ? lui demanda Graham étonné.

— Je surveillais ! Je vous ai vu un peu troublés, eh ?

— Nous avons découvert que nous avions des voisins.

— Ce ne sont pas des voisins bien rapprochés, du moins.

— Que voulez-vous dire ?

— Il n'y a pas un Indien à deux cents pas d'ici »

Haldidge et Graham regardèrent avec étonnement celui qui leur parlait ainsi.

« Je vous dis ce qui est. Eh ! Haverland ! cria-t-il, venez ici, il n'y a rien. »

Le ton de Seth était étrange ; mais ses compagnons savaient bien qu'il n'était pas homme à s'exposer ou à exposer les autres, et tous se réunirent autour de lui.

« N'avez-vous pas couru un grand danger ? lui demanda Haverland qui avait encore quelques craintes en s'avançant dans un endroit qu'il savait avoir été périlleux une minute auparavant.

— Non, non ; je crois que vous n'avez pas besoin d'être si inquiets les uns et les autres, car s'il y avait à craindre les Mohawks, je ne resterais pas ici.

— La nuit arrive, Seth, et nous devrions décider tout de suite ce que nous allons faire, où et comment nous allons la passer.

(*A suivre*).

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

des vœux émis par les Conseils d'arrondissement.

M. Larnaudie est désigné pour faire partie de la commission chargée de l'examen des dossiers relatifs aux demandes d'allocation de primes pour la culture du lin et du chanvre.

M. *Cassaignes* donne lecture de la circulaire ministérielle relative aux bouilleurs de cru. Acte est donné.

M. *Malvy* fils dépose le vœu suivant :

« Le Conseil général, considérant que le seul but du projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat est de conserver définitivement la liberté de conscience de chaque citoyen, émet le vœu que les économies résultant de la suppression du budget des cultes soient exclusivement affectées au dégrèvement de l'impôt foncier qui grève si injustement nos populations rurales. »

Ce vœu est renvoyé à la commission.

La séance est levée à 5 heures 3/4.

Séance du 3 mai 1905

Dès le début de la séance *M. Costes*, demande que le Conseil général discute immédiatement la question du Pont-Neuf de Cahors, le Conseil général se trouvant à peu près au complet.

M. *Talou* insiste à son tour, il exprime la crainte, si on en croit certains bruis répandus avant la séance, que l'on ne s'efforce d'ajourner une fois encore cette affaire qui intéresse au plus haut degré la ville de Cahors.

MM. Rey, *Vival* et *Béral* demandent au contraire qu'on se prononce sur les rapports de la Commission des travaux publics et des finances, certains conseillers se trouvant, dans l'obligation de s'absenter avant la fin de la session.

M. Talou insiste, mais il retire sa demande de scrutin sur la fixation de l'ordre du jour devant l'affirmation que l'affaire du Pont-Nœuf viendra dans la séance d'aujourd'hui.

* * *

M. Vival donne connaissance d'une modification à apporter au programme des chemins à construire en 1905 ; à un chemin intéressant la commune de St-Michel-Loubéjou ne pouvant être construit, le dossier n'étant pas complet, est remplacé par deux chemins intéressant les communes de St-Hilaire-Bessonies et Frayssinhes.

M. Vival donne ensuite connaissance du programme des chemins à construire en 1906.

Ce programme préparatoire porte la construction de chemins sur le territoire des communes de Terrou, Catus, Cahors, et de chemins vicinaux ordinaires à Autoire, Cénevières, Prayssac, Reilhaguet, Théminettes. Approuvé avec réserves cependant pour la construction d'un chemin sur la commune de Lavercantière si le dossier est complet et ce sur la demande de M. Daffas.

M. Rey demande le vote d'un crédit pour réparation à des chemins en mauvais état. Renvoyé à la Commission des finances.

Il demande également qu'on procède à des études pour l'établissement d'une traverse intéressant la commune de St-Laurent, section de Lolmie.

M. Rey veut alors rapporter le dossier du pont d'Arcambal, mais *M. Talou* pense qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à ne discuter cette question qu'après celle du Pont-Neuf. Adopté

M. Rey demande enfin le vote d'un crédit de 6,000 francs - dont partie à fournir par le Lot-et-Garonne — pour réparations d'un chemin intéressant le Lot et le Lot-et-Garonne et passant par Fumel.

M. Cassaignes trouve le moyen d'allonger inutilement la discussion. Il fait toutes sortes d'objections, de propositions et finalement se rallie aux conclusions de M Rey, M. Cassaignes tient à distraire le Conseil général !

Les propositions de la Commission sont adoptées.

On arrive enfin à la question du

PONT-NEUF

M. Béral rapporteur, estime que cette question ne devrait pas retenir longtemps l'attention du Conseil général. Au mois d'août seulement, elle peut venir d'une façon utile et être tranchée définitivement.

M. Béral fait alors l'historique de la question. Il estime que le classement du pont comme monument historique est une question préjudicielle à toute décision définitive du Conseil.

La décision du classement n'a pas été rapportée, dit-il, mais simplement suspendue, jusqu'à avis du propriétaire « *probable* » du pont : le Conseil municipal de Cahors. Il y a donc lieu à son avis, d'attendre une décision de ce Conseil municipal entraînant une décision définitive du Sous-Secrétaire d'Etat.

M. *le Préfet* est également pour l'ajournement. — Personne ne le lui demandait !...

M. Talou combat l'ajournement. Il faut une décision définitive, depuis trop longtemps attendue par la ville de Cahors. M. Béral a prétendu que la discussion ne devait pas être longue. En effet, le Conseil général n'a qu'à rappeler et à confirmer ses engagements de 1884 et 1897. En 1884, l'urgence de la reconstruction du Pont-Neuf a été affirmée. Il donne lecture de certains passages du discours de M. Relhié à cette époque qui ne laissent aucun doute sur l'engagement pris par le département de faire subventionner et faire exécuter les travaux dès que la ville de Cahors serait en mesure de les demander.

M, Talou rappelle également que le 21 août 1881, sur la proposition de M. de Verninac, la résolution suivante fut votée : « Le Conseil accorde une subvention de 120.000 francs pour faire face à la dépense de reconstruction du pont établi sur le Lot, à Cahors, pour le chemin vicinal ordinaire n° 24. »

En outre, en 1897, sur la proposition de M. Vival, un classement des ponts à construire, à partir de 1900 est ainsi établi :

1° Pinsac ;
2° Toirac ;
3° Cahors.

« La construction en sera opérée en suivant ces rangs. »

Après 40 ans d'attente et d'irrésolution, le Conseil municipal de Cahors a pris, le 15 mars dernier, une décision définitive et toute la procédure : délibération, plans et devis, forment le dossier complet de l'affaire ; il y a même une maquette.

M. Béral (*ironiquement*). — Qu'on la fasse apporter !...

M. Talou. — Si vous voulez. En tout cas, la ville de Cahors est en mesure d'exiger la mise au programme des travaux ; le département n'a qu'à tenir ses engagements envers elle. il est à noter qu'elle ne demande plus ni 120,000, ni 28,000, comme on l'avait prévu en 1897, mais seulement 20,740 francs.

On ne peut opposer à sa délibération ferme et définitive le moyen dilatoire tiré d'une contestation possible, à la ville de Cahors, de son droit de propriété sur le pont. Comment un ingénieur comme M. Béral a-t-il pu affirmer qu'une commune n'était pas propriétaire d'un pont faisant suite au chemin vicinal ordinaire ? Pas davantage on ne pourrait tenir en suspens cette délibération par un *prétendu* droit du sous-secrétaire d'Etat des Beaux-Arts de classer le pont comme monument historique, contrairement à l'avis du Conseil municipal, son propriétaire. Car il n'est pas douteux que la délibération du 15 mars infirme celle par laquelle — pour des raisons que l'on devine — le même Conseil municipal avait demandé le classement.

M. le préfet s'étonne de l'interprétation donnée par M Talou à la délibération du 15 mars et assure qu'il ne comprendra que quand le Conseil municipal se sera clairement rétracté. Il faut les points sur les *i* à M. le préfet !

M. Vival, ingénuement (!!!) déclare que le Conseil général tient ses engagements puisque le projet est inscrit au programme de 1906...

M. Cocula. Il était bien inscrit au programme de 1905 !...

MM. Talou et *Cocula* insistent pour l'inscription au programme préparatoire *avec indication de l'emplacement* pour permettre au service vicinal l'établissement du projet à porter au programme *définitif* des travaux à construire en 1906.

M. Vival prétend que cette demande vient de recevoir satisfaction.

Petit incident

M. Rey dit que cette demande est illégale.

M. le Préfet abonde dans ce sens et il se fait apporter des lois et circulaires.

Il les lit et interprète à côté. Il déclare qu'il serait illégal de fixer définitivement l'*emplacement* à la session d'avril. Or, comment le service vicinal pourrait-il dresser des *projets définitifs* si les *tracés* et *emplacements* des travaux ne sont pas arrêtés dans un avant-projet ?... Nul n'est censé ignorer la loi ; M. le Prefet l'a victorieusement démontré !...

M. Rey. — Le conseil municipal de Cahors *paraît* avoir aujourd'hui un avis ferme.

M. Talou. — Comment « paraît avoir » ? La décision n'est nullement douteuse.

M. Rey. — Aussi comprenons-nous le projet au programme de 1906.

M. Talou. — C'est insuffisant, il faut désigner aussi l'emplacement définitif ; tout est là.

M. Costes donne alors lecture d'un long exposé, fort bien fait, de la question. Il est écouté sans interruption.

L'exposé se termine par la réfutation des objections qu'on a faites au pont métallique.

M. Talou propose une motion qui, à la suite d'une longue discussion, est quelque peu modifiée par son auteur de la façon suivante :

> « Le Conseil général renouvelant et affirmant ses engagements antérieurs envers la ville de Cahors donne acte au conseil municipal de sa délibération du 15 mars qui décide la reconstruction du Pont-Neuf conformément aux conclusions de M. Carlin, et porte ce travail au programme préparatoire de 1906 en adoptant le même emplacement. »

M. Béral prétend qu'on ne peut voter sans avoir examiné la valeur technique du projet.

M. Costes. — Le conseil municipal de Cahors ne s'est pas décidé à la légère. Ce projet a été mûrement réfléchi et il serait inique de nous appliquer une mesure d'exception puisque le Conseil général n'a jamais agi comme le voudrait M. Béral vis-à-vis d'une autre commune.

M. Béral (*ironiquement*). — Il ne faut pas se plaindre de l'intervention du Conseil général sur ce point, puisque sa première intervention a provoqué une économie de moitié sur les devis primitifs.

M. Béral amuse le public en racontant qu'il a stationné, le jour de la foire, une heure sur le pont, numérotant les véhicules qui passaient et notant leur direction. Il conclut que tous (11 sur 12) ont pris la direction de la rue de la Liberté. D'où il déduit, sans l'avouer carrément, que c'est là qu'il faudrait le pont.

La cause de l'obstruction

Et voilà l'idée de derrière la tête. Voilà la cause de l'obstruction de la demande d'ajournement. Tous les moyens sont bons à certains qui affirment leur dévouement à Cahors (n'est-ce pas, M. Vival ?) pour contrecarrer les intentions du conseil municipal du chef-lieu.

M. Vival reprend son affirmation première que pleine satisfaction est donnée a Cahors.

M. Cocula. — Il faudrait s'entendre. Quel est l'avis de la commission ? Est-ce l'ajournement, comme le demande M. Béral, ou l'inscription au programme à la manière de M. Vival.

M. Béral. — L'ajournement.

M. Vival. — Moi, je propose l'inscription.

Nouvel incident

A ce moment M. Vival se permet une plaisanterie déplacée sur les « grenouilles » de Saint-Germain ; le public murmure.

M. Cocula. — En réalité, ce qu'on veut, c'est lanterner pour obtenir pendant l'attente le classement du pont actuel comme monument historique.

M. de Monzie rentre dans de longues explications au sujet de la décision de classement prise et rapportée. Il explique comment le décret a été pris d'une façon régulière, bien que la délibération du conseil municipal, demandant le classement n'ait pas été adressée au ministère des Beaux-Arts.

M. Talou. — Vous savez bien, M. de Monzie que l'administration exige un dossier complet avant de prendre une décision, le décret est donc irrégulier.

M. de Monzie estime cependant que pour éviter tout ennui ultérieur, il conviendrait d'avoir et de transmettre au ministère une décision ferme du conseil municipal rejetant le classement.

M. le Préfet manifeste par des gestes éloquents son vif contentement !... Il va pouvoir envoyer au ministère un pli officiel. Vaine illusion !...

M. Cocula. — Le ministre de demande rien !

Enfin *M. de Monzie* se borne à étudier la question au point de vue du droit.

M. le Président estime que la religion de chacun doit être éclairée, il va mettre aux voix la motion de M. Talon.

Encore des Incidents

Le vote est à peine commencé qu'on voit M. Béral entrer dans une colère incompréhensible.

Il réclame la division pour le vote. La salle quelque peu houleuse empêche le président d'entendre la demande ; M. Béral de plus en plus furieux se lève et déclare se retirer. Personne ne protestant, il reprend sa place une minute après.

M. Vival — toujours aimable — incrimine à son tour les procédés du Président et parle de ses variations dans la façon d'interpréter les règlements ce qui lui vaut une verte réplique de M. Pauliac : « C'est là de votre part, Monsieur, une vilaine accusation que vous savez ne pas être fondée. »

M. Vival ne proteste pas !

Il n'est pas jusqu'à ce bon *M. Cassaignes* qui ne fasse du *potin*.

Il se lève, donne sur la table un formidable coup de poing, fait mine de se retirer et réclame « puisqu'on se déjuge, dit-il, un pont de bois. »

On s'esclaffe... et on arrive enfin au vote après que *M. Talou* a souligné en quelques mots la contradiction des arguments de M. Béral et de M. Vival. Le premier, en effet, ne parle que d'ajournement, alors que le second proclame la loyauté de ses intentions et son respect des engagements pris par le conseil général. MM. Béral et Vival soutiennent pourtant la même cause !

La première partie de la motion de M. Talou est adoptée à l'unanimité et la 2e à l'unanimité moins une voix : celle de M. Béral.

Voilà enfin la question du pont bien arrêtée. Rien n'entravera plus l'exécution de la seule solution conforme au bon sens, aux intérêts légitimes des quartiers intéressés.

Et par surcroît cette solution ménage autant qu'il était possible les finances de la ville.

Au public à juger qui a attaqué et qui a défendu la cause qui finalement triomphe.

L'ordre du Jour

M. *Calmon-Maison* demande que la discussion des vœux sur la Séparation des Eglises et de l'Etat ait lieu avant la discussion de toutes les autres questions.

M. le Préfet rappelle qu'à la tribune du Parlement le ministre a déclaré qu'aucun vœu relatif au projet de Séparation ne devait être voté par les Conseils Généraux.

Il demande la question préalable.

M. Vival combat cette proposition ; *M. Cocula* demande que la discussion des vœux soit appelée après l'examen des divers dossiers.

M. Talou, demande la discussion immédiate, la question prealable est mise aux voix et repoussée a l'unanimité moins 1 voix celle de M. Béral.

Le Conseil après une longue discussion décide qu'il se réunira en une séance de nuit, le soir à 8 h. 1/2, pour discuter les vœux sur la Séparation.

Reprise des travaux

La suite des rapports est mise en discussion.

M. le Préfet donne lecture d'un télégramme du Préfet de la Corrèze demandant que le Conseil général du Lot désigne une commission pour procéder à une enquête et faire des études au sujet des barrages sur la Dordogne de façon à permettre au poisson, « au saumon » dit le Préfet, de remonter la rivière.

M. *Malvy père* dit qu'il s'est déjà occupé de la question et M. Malvy fils donne lecture du vœu suivant :

« Le Conseil général »,

» Considérant que les poissons migrateurs ne peuvent plus remonter la Dordogne, par suite des obstacles qu'opposent à la libre circulation les barrages de Bergerac et de Mausac, malgré les échelles qui ont été construites,

» émet le vœu ;

» 1° Qu'à chacun des 2 barrages surmentionnés soit adossé un plan incliné permettant la remonte du poisson ;

» 2° Qu'à l'avenir aucun barrage ne soit autorisé sur la Dordogne à moins, qu'il ne soit prévu un plan incliné construit dans le but ci-dessus indiqué ».

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

M. *Cassaignes* propose d'adopter l'offre de 100 francs faite par les héritiers de l'aliénée Fallières Léonie, de Douelle décédée à l'asile de Leyme, qui fut à la charge du département dans cet asile. — Adopté.

Les héritiers de l'aliénée Marie Magoulaud offrent une somme de 225 fr. — Adopté.

Le Conseil décide d'abandonner la créance du nommé Espinasse décédé à Leyme. L'offre de 300 francs faite par les héritiers de Pélissié Louis, de Carlucet décédé à Leyme est adoptée.

Une somme de 600 francs est votée pour paiement de la note de fournitures de médicaments faites par l'hospice de Cahors pour les indigents.

Renvoyé au mois d'août la discussion du projet d'organisation du service de la santé et de l'hygiène publiques dans le département.

MM. Combarieu, Cassaignes, Larnaudie, Malvy père, Peyrichou, sont désignés pour faire partie de la commission chargée de l'examen des tarifs pharmaceutiques et médicaux.

M. *Larnaudie* propose d'autoriser le Préfet à traiter avec un établissement pour l'hospitalisation des enfants difficiles ou vicieux.

Renvoyé au mois d'août la discussion du projet relatif à la construction des tramways dans le Lot.

M *Béral* dépose un vœu tendant à ce que la chasse à la bécasse soit permise jusqu'au 31 mars.

M. *Combarieu* propose de voter une bourse à l'école des sourds-muets de Toulouse en faveur de Noélie Payssot, de Larroque-des-Arcs. — Adopté.

Une bourse de 200 fr. est accordée au jeune Miquel, de Lalbenque, pour suivre les cours de l'école vétérinaire de Toulouse.

M. *Vival* demande le vote d'un crédit de 50 francs pour permettre l'illumination des monuments départementaux de Figeac, lors de la fête qui va avoir lieu dans cette localite.

Le préfet est autorisé à prélever cette somme sur les depenses imprévues.

M. *Longpuech* propose de voter les les crédits nécessaires aux réparations des casernes de Figeac, d'Assier, de Frayssinet-le-Gourdonnais. - Adopté.

M. *Pons* demande que l'indemnité de 500 francs payée par le département pour l'entretien du Palais de Justice de Gourdon, soit payée à la ville pour réparation de la salle de la Mairie où se tiennent, depuis l'incendie du Palais de Justice, les audiences du tribunal.— Accordé.

La séance est renvoyée au soir à 8 heures 1/2.

Séance de nuit

LA SÉPARATION

Bien avant l'heure de l'ouverture de la séance, une foule nombreuse se presse dans le petit réduit réservé au public.

La question qui va être discutée et pour la discussion de laquelle on a fait une séance de nuit, est celle des vœux relatifs a la Séparation des Eglises et de l'Etat.

Ces vœux sont au nombre de 4, présentés : le 1er par M. Malvy, le 2ème par M. Vival, le 3ème par M. Rey, le 4ème par M. le Docteur Cassaignes.

M. Malvy fils, rapporteur, en donne lecture :

I

Le Conseil général, considérant que le seul but du projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat est de consacrer définitivement la liberté de conscience de chaque citoyen, émet le vœu que les économies résultant de la suppression du budget des Cultes, soient exclusivement affectées au dégrèvement de l'impôt foncier qui grève si injustement nos populations rurales.

Signé : L.-J. Malvy, Cocula, E. Talou, Boyer et Daffas.

II

Les soussignés émettent le vœu formel que la Chambre des Députés, votant au plus tôt le projet de loi si libéral, ordonnant séparation de l'Eglise et de l'Etat, insère dans cette loi un article portant restitution aux communes de France, à titre de subvention à accorder à la commune même pour l'aider dans les travaux intéressant la généralité des habitants, la part qui, dans le budget des Cultes, servait à rétribuer les curés, desservants et vicaires attachés à chaque commune.

Signé : L. Vival, Murat, Larnaudie, Relhié, Boyer, de Monzie et Longpuech.

III

Au moment où la Chambre discute le projet de séparation des Eglises et de l'Etat, le Conseil général du Lot qui représente une population pauvre, surchargée d'impôts, et se trouvant dans l'impossibilité de subvenir aux frais du Culte, émet le vœu que le budget des Cultes soit maintenu sans préjudice du dégrèvement partiel ou total du principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, qui a été promis à l'Agriculture et auquel elle a droit au point de vue de l'égalité et de la justice fiscale.

Signé : Rey.

IV

Le Conseil général émet le vœu que le Parlement s'inspire, dans la loi de séparation actuellement discutée, de ce principe général « Que les Eglises soient libres dans l'Etat libre. »

Signé : Cassaignes.

Parmi ces vœux, dit M. Malvy, il n'y en a qu'un, celui de M. Rey, qui touche à la question de principe en demandant le maintien du budget des cultes.

La commission, après délibération, s'est prononcée pour le premier, car, au point de vue financier, le Lot est un des départements les plus lourdement grevés.

Le vœu de M. Vival présente un danger : il est à craindre, en effet, que des communes donnent en traitement aux prêtres la part qui serait allouée à ces communes dans la séparation.

Quant au vœu de M. Rey, il est conçu de façon bizarre ; il maintient le budget des cultes et demande cependant le dégrèvement total de l'impôt foncier.

Le vœu de M. Cassaignes est accepté par tous ; chacun, en effet, est d'accord pour que la loi soit une loi rationnelle et libérale.

La commission vous propose d'adopter le premier vœu

M. Rey n'admet pas les sévérités que M. Malvy a fait entendre sur son vœu, car il estime que celui-ci est rationnel.

Il y a un grand nombre de nations où le budget des cultes est maintenu alors que la séparation des Eglises et de l'Etat est faite.

M. Rey cite la Belgique, la Hollande, l'Italie, la Suisse ; sa proposition n'est donc pas si bizarre que l'a dit M. Malvy.

Mais s'il a déposé ce vœu, c'est parce qu'il le croit conforme au droit, parce que le budget des cultes a été consacré par l'Assemblée Nationale de 1789.

A cette époque, les biens des églises furent confisqués ; en compensation, l'Etat prit à sa charge d'assurer les frais du culte.

Cet engagement, pris par l'Assemblée Nationale, doit être respecté ; il ne faut jamais, dit-il, mettre la main sur les biens d'autrui.

— « Il n'y a pas spoliation là où il n'y a pas propriété », réplique *M. Malvy*.

— « Non, ajoute *M. Rey*, on ne peut pas refuser de tenir un engagement ; on a pris les biens de l'Eglise, on doit lui donner une compensation qui est le budget des cultes : du reste, n'est-ce pas Mirabeau lui-même qui fit voter ce budget? »

— « Vous vous seriez fait fusiller comme un ci-devant, monsieur Rey, si vous aviez soutenu cette théorie sous le premier Empire », interrompt *M. de Monzie*.

— « Votre argumentation repose sur des bases contestables, monsieur Rey », observe *M. Cocula*.

M. Rey cherche à prouver que sa motion est très logique, et il parle des iniquités de l'impôt foncier.

La répartition proposée par le vœu de M. Malvy ne profitera pas aux petites cotes, puisque les cotes au-dessous de 20 francs ne paient rien : il faut la suppression de l'impôt foncier ; et à ce sujet M. Rey rappelle que la commission de l'impôt sur le revenu a demandé cette suppression.

M. Rey estime, en outre, que la suppression du budget des cultes serait un danger pour la République, et il cite un mot que Gambetta prononça après les 24 et 16 mai : « Aujourd'hui, aurait-il dit, la République ne court que deux dangers : une guerre malheureuse et la suppression du budget des cultes. »

M. Cocula proteste contre cette affirmation apportée par M. Rey auquel il demande en quelle circonstance ont été prononcées ces paroles et dans quel livre il les a trouvées.

M. Rey déclare que ces paroles lui ont été rapportées par des amis de Gambetta. (Exclamations !)

M. Cocula proteste contre cette argumentation de M. Rey.

M. Calmon-Maison lit une déclaration dans laquelle il approuve la théorie de M. Rey.

M. de Monzie a la parole. Il s'exprime ainsi :

J'aimerais mieux voter le maintien du Concordat que voter la séparation et le maintien du budget des cultes.

La proposition que formule M. Rey peut se résumer en deux mots : enlever à

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 126

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TOISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

VII

Recueillement

— Celui qui s'assied dessus ne s'appartient plus.

— Vous m'effrayez...

— Nous ne sommes pas obligées d'y prendre place.

— Comment peut-il faire tant de mal !

— C'est un fauteuil mécanique, qui...

En ce moment la cloche de la cour tinta.

— Des lettres, dit Hélène... Allons voir ce que c'est, je te donnerai la fin de mon explication une autre fois.

En effet, c'étaient deux lettres à l'adresse du marquis.

Noémie et Hélène reconnurent l'écriture de l'une d'elle. C'était celle de Gontran.

Les lettres furent portées au marquis, qui brisa les cachets, et les remit à Hélène en lui disant :

— Lisez tout haut, ma fille.

La première était du banquier.

Nous copions :

« Monsieur le marquis,

« J'arrive de voyage, et mon premier soin est de m'enquérir de la santé de Mme Rupert, ma bien-aimée femme, en ce moment au château de Champcueil.

« Vous me permettrez de vous remercier des soins que Mlle de Champcueil veut bien donner à ma Lucienne mais aussi d'être surpris du silence que vous gardez à mon égard.

« Si vous croyez que ma présence ne soit pas utile près de notre chère malade, soyez assez bon, tout au moins, pour me rassurer par un mot.

« Daignez agréer, etc.

« Thomas RUPERT. »

— Il a raison, dit le marquis ; quoi qu'il fasse, il faut garder les convenances.

— J'écrirai pour vous, mon père, répondit Hélène.

La seconde lettre, de M. de Chavenay, annonçait le résultat négatif de ses recherches, et faisait pressentir sa prochaine visite.

Il présentait ses respects au marquis et Mlles de Champcueil, sans faire de différence.

Hélène regarda sa sœur, qui semblait dévorer ces paroles.

— C'en est fait, dit-elle, elle l'aime ! Il faut qu'une de nous deux soit malheureuse.

Et elle se raidissait contre la pensée que ce serait sa jeune sœur.

Mais elle-même, devait-elle donc s'effacer ?

Ce serait trop cruel, elle était la première aimée, la première en date.

Avant de se décider, il fallait savoir celle que Gontran aimait, et elle se proposait de brusquer un entretien décisif à la première occasion.

Elle entra chez elle pour écrire à Thomas Rupert, mais surtout pour se recueillir et se préparer à voir M. de Chavenay.

Elle répondit au banquier que Lucienne allait aussi bien que sa position le lui permettait, et l'assurait qu'il serait le bienvenu au château de Champcueil.

C'était à la fois hautain et poli.

Le lendemain, M. de Chavenay arriva avant le déjeuner ; ces dames étaient à leur toilette.

Il eut une conférence assez longue avec le marquis, auquel il raconta ses efforts inutiles pour démasquer le mari de Lucienne. Il parla de ses idées de transaction.

Le marquis était devenu très positif.

Il n'aimait guère au monde que Noémie, l'enfant de sa vieillesse, la compagne des mauvais jours ; il la tenait, le surplus lui importait peu.

Ce qui le blessait le plus actuellement, c'était d'avoir perdu sa part dans les millions de sir Arthur Goodveston, et il songeait à en rattraper une partie.

Il saisit donc avec empressement cette offre de transaction.

— Voyez-vous, mon cher comte, dit-il, ceux qui sont morts le sont bien, et tout ce que vous ferez, ne les fera pas revenir. Donc, tirons le meilleur parti de la situation.

— Vous approuvez donc mes projets ?

— Parfaitement. D'abord que voulez-vous faire ?

— Voici : je vais menacer le banquier en lui disant que j'ai des preuves certaines de la mort du vrai Thomas Rupert en Amérique.

— Nous ne les avons pas.

— Sans doute, mais il n'est pas impossible que nous les eussions, et il aura une crainte de ce côté. Or, si nous prouvions que le Thomas, votre beau-frère, est mort, que serait-il, lui, s'il n'est pas Pierre Lenoir ?

— C'est évident.

— Il pourra dire qu'il est un autre ; soit, c'est tout ce qu'il nous faut. Il n'en aura pas moins épousé Lucienne Berthault sous un faux nom, et le mariage est nul.

— Naturellement.

— Je lui propose donc d'accepter cette nullité, que nous ferons prononcer à huis-clos et sans scandale. Bernard et Lucienne, libre alors, pourront s'unir.

— Et c'est tout ?

— N'est-ce pas tout ce que nous demandons ?

— Vous, peut-être, mais moi.

— Songez-vous à la vengeance du passé, à des représailles ?...

— Non. Je songe en père de famille qui a deux filles à établir. J'ai fortement ébréché ma fortune autrefois, et ma fille Hélène a droit à contracter une union dans ce monde .. Eh ! mais, ne vous est-elle pas fiancée, mon ami ?

— Certes, je m'en souviens.

— Je suis plus tranquille pour elle, cela étant ; mais ma petite Mimi, dont la naissance est moins aristocratique et que je veux caser convenablement aura besoin d'une forte dot.

— Ah ! vous pensez à... la marier ?

— Dame ! c'est dans l'ordre. Je lui veux un duc ou tout au moins un marquis... Elle est jolie, n'est-ce pas ?

— Admirablement jolie !

— Bon, je vous crois, et si vous n'étiez fiancé à Hélène... mais, il n'y a pas à y revenir...

— Vous lui voulez donc une dot ? dit Gontran, détournant la conversation.

— Oui, et une grosse. Il lui faut un million de plus, à cause de la roture de sa mère.

— Et vous comptez sur Thomas Rupert pour vous la donner ?

— Naturellement. Ne m'a-t-il pas volé ma part dans notre association ?

Gontran eut presque un sourire de mépris pour le marquis.

C'était à cela que cet homme outragé pensait. Il oublierait, pour de l'or, sa femme brûlée, les tentatives de meurtre dont il avait été la victime, la perte de la vue, l'enlèvement de Noémie. Ah ! c'était bien là le type de l'égoïste orgueilleux.

Il répondit cependant :

— Je poserai les conditions que vous voudrez.

— Bien, fit le marquis, nous recauserons de cela avant votre départ, puis vous irez trouver ce banquier ; le plus tôt sera le mieux.

La cloche sonna l'heure du déjeuner et vint clore cet entretien.

Le déjeuner fut assez triste. Chacun semblait préoccupé. On causa de choses et autres, puis il fut convenu que l'on rendrait tous ensemble visite à Bernard convalescent, et ensuite à la pauvre Lucienne.

Gontran et Mimi pensaient, chacun de son côté, qu'ils trouveraient aussi un instant pour causer un peu.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

l'Etat tous ses droits sur l'Eglise et lui laisser toutes ses charges envers l'Eglise. C'est là une duperie politique à laquelle nous ne souscrirons pas.

M. Rey justifie le maintien du budget des cultes en invoquant les engagements séculaires et imprescriptibles que la Nation aurait contractés vis-à-vis des prêtres le jour où la Révolution a nationalisé les biens d'Eglise : il fait bon marché de l'histoire, il oublie l'effort des assemblées révolutionnaires pour constituer une religion nationale et un clergé constitutionnel, il semble ignorer que le Concordat a eu pour but tout à la fois de consacrer la légitime possession des biens nationaux et la reconstitution de la doctrine Gallicane.

Le Gallicanisme, la conception d'une église nationale, c'est de cette idée qu'a vécu pendant un siècle notre politique religieuse : Waldeck-Rousseau fut le continuateur glorieux de cette politique, qui voyait dans le prêtre un agent de la nation. Mais aucun de ceux qui ont suivi cette politique, n'a admis ce principe que le budget des cultes fût une dette de l'Etat envers l'Eglise spoliée.....

M. de Monzie examine ensuite les arguments que M. Rey a prétendu tirer de l'exemple des autres nations. Belgique, Hollande, Italie, Suisse qui ont la séparation et font le service des traitements cultuels.

La Belgique est, dit-il, un bel exemple à nous proposer : n'a-t-elle pas réalisé cet étrange programme d'une Eglise libre dans un Etat asservi ! La Hollande pour être en majorité protestante n'est-elle pas plus lourdement cléricale qu'aucune nation latine ? Une ambiance religieuse enveloppe et opprime toutes les manifestations de l'esprit libre.

Singulière pensée encore d'invoquer l'exemple de l'Italie où le budget des cultes est la monnaie dont la monarchie garibaldienne a jusqu'ici payé l'abstention électorale des catholiques.

Enfin la Suisse, nation sans unité, fédération de cantons disparates, ne peut appliquer un régime des cultes qui nous serve de modèle.

La vérité est que, la séparation votée, on va se livrer à une surenchère de libéralisme électoral. L'honorable M. Rey à la sincérité duquel je rends un hommage respectueux, redoute les effets politiques de la séparation et veut y ajouter une prime fiscale — le dégrèvement foncier. Cela me rappelle un peu le procédé des parents qui donnent à l'enfant récalcitrant un bonbon pour faire passer l'huile de ricin. Mais il ne faut rien espérer de cette diversion fiscale. Le dégrèvement foncier n'a rien à voir avec la séparation : vous ne les rapprochez qu'à la faveur d'un artifice oratoire, d'un jeu d'ordre du jour.

Votre proposition ne satisfait personne. Les républicains ne peuvent admettre que l'Etat renonce à tous ses droits pour conserver toutes ses obligations et sorte diminué de votre entreprise de libération. Les autres se soucient surtout de la façon dont la loi séra rédigée et appliquée : que ceux-là se rassurent ! La loi sera libérale, humaine, bienveillante ou elle ne sera pas ; l'attitude du rapporteur socialiste Briand se dégageant des formules démagogiques pour chercher les solutions les plus acceptables, les moins tyranniques, les moins oppressives est bien symptômatique. Pour ma part j'accepte le principe de la séparation avec la ferme résolution qu'aucune de ses conséquences n'emporte l'oppression des consciences ou la diminution des libertés religieuses. Mais il faut que la séparation ne se fasse ni contre l'Eglise ni contre l'Etat : le vœu de M. Rey aboutirait à une séparation qui serait une diminution de la société civile...

M. Rey répond quelques mots à la brillante et solide argumentation de M. de Monzie.

M. Vival prend la parole pour soutenir son vœu.

Il estime que le budget des cultes supprimé, on devrait en répartir les fonds aux municipalités qui verraient, ainsi surtout les petites communes augmenter leurs faibles ressources. On craint, dit-il, que cet argent serve dans certaines communes à payer les curés. Or rien n'est plus inexact, car un article de la loi, s'oppose à cette affectation des crédits.

Et, en outre, le système qu'il préconise lui paraît plus logique, plus efficace pour tous les contribuables, car avec le système préconisé par M. Malvy, chacun ne toucherait qu'une somme dérisoire, puisqu'il n'y aura que 25 millions à répartir.

M. Malvy. — On touchera bien moins avec votre système puisque la répartition sera générale et non limitée aux *petits* cultivateurs.

M. Vival, on évitera en tout cas les jalousies et les mécontentements.

M. Vival demande au conseil de voter son vœu ; du reste, est-ce que M. Malvy dans son grand discours de St Géry n'a pas demandé que les fonds soient mis à la disposition des communes.

M. Malvy répond à M. Vival qu'il est vrai que, dimanche, il a fait un discours à Saint-Géry, mais demande-t-il, pourquoi M. Vival ne va-t-il pas dans les cantons, dans les communes, porter lui-même la bonne parole et soutenir sa manière de voir... en de grands discours ?...

M. Malvy insiste pour l'adoption de de son vœu. La République sous peine de contradiction ne peut maintenir le budget des cultes si la loi sur la séparation est votée.

La discussion est close.

Le vote

M. de Monzie demande la priorité en faveur du vœu de M. Rey.

Le scrutin public est ordonné ·

Il y a 19 votants : ont voté pour le vœu de M. Rey :

Pour : MM. Lachièze, Rey, Combarieu, Calmon-Maison.

Ont voté *contre :* MM. Talou, Pauliac, Iscard, Malvy père, Larnaudie, Boyer, Vival, Malvy fils, Cocula, Longpuech, Daffas, Costes, Murat, Pagès-Lechesne, de Monzie.

Le vœu de M. Rey est rejeté.

Une discussion s'engage : *M. Malvy père* demande à M. Vival s'il ne craint pas que l'argent des cultes au cas où il serait remis aux communes, ne serve à payer divers services au desservant.

M. Vival déclare que c'est impossible.

M. Rey propose l'addition suivante : « on permettra à la commune d'effectuer les dégrèvements qu'elle jugera utiles ».

M. Cocula veut bien voter le vœu de M. Vival, à la condition qu'on ajoutera ces mots : « sans que cette subvention puisse être affectée à l'exercice d'un culte. »

Ces additions sont acceptées et M. Malvy se rallie alors à ce vœu.

M. Talou demande la division du vote de cet ordre du jour, car la première partie contient la question de principe (tranchée du reste par le vote sur le vœu de M Rey).

M. Talou a toujours été partisan de la séparation, il l'a toujours votée, tout le monde ne peut pas en dire autant ; M Vival, il y a 3 ans s'est refusé à voter un vœu en ce sens.

Et si M. Talou défend cette réforme, ce n'est pas par esprit de rancune, de haine, de persécution : c'est pour conserver, dans le régime républicain, la liberté absolue de conscience.

M. Rey demande à son tour la division.

Le Conseil vote sur la première partie du vœu de M. Vival.

> Les soussignés émettent le vœu formel que la Chambre des députés, votant au plus tôt le projet de loi si libéral ordonnant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, insère dans cette loi un article portant restitution aux Communes de France, à titre de subvention à accorder à la commune même pour l'aider dans les travaux intéressant la généralité des habitants, ou lui permettant d'effectuer les dégrèvements qu'elle jugera utiles, la part qui dans le budget des Cultes, servait à rétribuer les Curés, Desservants et Vicaires attachés à chaque commune.

Le scrutin public est demandé.

Votants, 16.

Ont voté *pour* : MM. Cocula, Boyer, de Monzie, Rey, Iscard, Vival, Malvy père, Larnaudie, Murat, Malvy fils, Longpuech, Costes, Daffas, Peyrichou, Talou, Pauliac

M. Lahièze s'abstient.

Sur la deuxième partie du vœu :

> « Sans que jamais cette subvention puisse être affectée à « l'exercice d'un culte. »

Votants : 15.

Tous ont voté *pour* excepté MM. Rey et Lachièze qui se sont abstenus.

La séance est levée à 11 heures.

Séance du 4 mai (matin)

Présidence de M. Pauliac.

La séance est ouverte à 10 h. 1/2.

Etaient présents : MM. Pauliac, Talou, Malvy fils, Costes, Cocula, Lachièze, Rey, Vival. Béral, Malvy père, Boyer, Iscard, Daffas, Cassaignes, Longpuech, Pagès-Lechesne, de Monzie et Relhié.

Le préfet assiste à la séance.

M. Cassaignes, au début de la séance, regrette de n'avoir pu assister à la séance de nuit, car il aurait tenu à soutenir le vœu qu'il avait déposé ; dans tous les cas, il se serait rallié au vœu de M. Rey.

Acte est donné de son observation

M. Lachièze propose le vote de 700 francs pour réparation de chemins dans la commune de Martel.

M. Rey présente le rapport sur la demande de la commune d'Arcambal d'acquérir les matériaux provenant des ponts de Puybrun et de Bretenoux pour servir à l'établissement d'un pont suspendu sur le Lot à Arcambal.

La municipalité offre de contribuer aux dépenses de la construction.

La commission a décidé qu'on ne continuerait aucun grand travail tant que le programme des chemins vicinaux n'aurait pas été approuvé par le ministère de l'intérieur.

Mais la commission propose d'inviter l'administration à faire des études au sujet de cet établissement.

M. Talou combat les conclusions de la commission ; il demande au conseil de voter la construction du pont, car les communes intéressées prendront la plus grande partie des dépenses de cette construction à leur charge.

M. Costes s'associe à la demande de M. Talou.

M. Vival combat la demande de M. Talou et dit que cette question ne saurait être discutée à ce moment.

M. Boyer dit que les matériaux provenant des ponts de Bretenoux et de Puybrun ne sont pas en bon état.

M. Talou demande le renvoi de la question au mois d'août et le renvoi au service vicinal pour faire des études. — Conclusions adoptées.

Le Conseil adopte un vœu adressé par le conseil supérieur des Sociétés de secours mutuel tendant à ce qu'un appel soit adressé aux sociétés de secours mutuels pour collaborer au projet des retraites ouvrières.

M. Malvy père rapporte le dossier relatif à l'installation du téléphone dans le Lot.

Les conclusions de la commission des finances sont :

Maintien de la déclaration du 13 avril 1904.

Le préfet est invité à envoyer aux maires des communes, où est installé le télégraphe les renseignements fournis par l'administration des postes au sujet de l'installation de téléphones, le tableau des dépenses, le plan du réseau, les résultats obtenus dans les départements choisis par l'administration pour savoir quel est le système financier à adopter.

L'administration des postes est priée de faire un travail d'ensemble avant la session d'août en indiquant la dépense qu'entraînerait la construction d'un réseau départemental.

Elle prie le préfet de faire le nécessaire pour que les communes intéressées aient répondu avant le mois d'août.

Ces conclusions sont adoptées.

Acte est donné au préfet du compte-rendu des dépenses de l'Assistance médicale gratuite.

Le Conseil accepte le rattachement au budget départemental d'une somme de 13,000 francs consentie par M. Laval pour contribution aux frais de reconstruction du pont de Bretenoux.

Renvoyée à la commission centrale d'hygiène les comptes-rendus des réunions semestrielles. Renvoyée à la nouvelle commission d'hygiène les modifications apportées au règlement et additions au tarif des médicaments de l'Assistance médicale gratuite.

Le Conseil rejette une demande formée par la commission de l'hospice de Figeac tendant à l'augmentation du prix de la journée des malades.

Renvoyée au mois d'août une demande de 10,000 francs formée par la Chambre de commerce du Lot pour la construction d'un local.

Une somme de 5,000 francs est votée comme dépense supplémentaire pour procéder à des études de construction de tramways dans le Lot.

M Cassaignes propose le vote d'une somme de 2.720 francs pour réparation à un chemin de grande communication n° 35 de Bonneviole à Mayrinhac. — Adopté.

Une bourse à l'Institut des aveugles de Toulouse est accordée au jeune Baudic, de Luzech.

M. Costes propose le vote d'une somme de 500 francs comme quote-part du département pour la construction de chemin dans la commune de Cras. — Adopté.

Une somme de 50 francs est votée en faveur de l'érection du monument de Waldeck-Rousseau.

M. Lachièze donne communication du rapport relatif à la construction d'un pont fixe sur la Cère ; la part du département est de 32,500 fr. ; celle de l'Etat est de 36,000 francs.

La commission propose de faire l'avance de cette somme. — Adopté.

Une somme de 674 fr. 60 est votée pour acquisition d'ouvrages et de dossiers pour le tribunal de Gourdon, qui fut incendié l'an dernier. Mais le Conseil décide d'attendre à l'aménagement du nouveau tribunal pour voter les fonds nécessaires aux réparations à faire dans le local de la mairie, occupé provisoirement par le tribunal.

Dépôt est fait des comptes et des divers états auxquels a donné lieu le recouvrement des créances du département.

Acte est donné du dépôt des rapports sur le sectionnement électoral dans les communes de Caillac et Larnagol.

La date de l'ouverture de la chasse est fixée au 27 août.

Sur la proposition de M. *Béral*, la chasse à la bécasse est assimilée à celle du gibier d'eau.

L'autorisation de faire déposer au musée de Cahors le portrait en pied de l'impératrice Eugénie, et son buste en plâtre ainsi que le portrait de Napoléon III, est accordée.

MM. Relhié, Pons et Boyer sont désignés pour faire partie de la Commission chargée de la révision des listes électorales.

Le Conseil vote le vœu tendant à autoriser les communes de St-Jean-de Laur, de Puyjourde et Frontenac, à planter du tabac à fumer et du tabac d'exportation.

M. Malvy propose de renouveler le vœu tendant à ce que le train 42 qui part de Toulouse à 1 heure et arrive à Paris à minuit, s'arrête à la gare de Gourdon. Ce vœu, déposé par MM. Malvy, Cocula, Daffas, est adopté.

M. Talou propose d'accorder pour l'Institut des sourds-muets de Toulouse un quart de bourse à Payssot, et trois quarts de bourse à Amalric, de Berganty.

Renvoyée au mois d'août une demande de bourse pour cet Institut en faveur du jeune Galou.

Une somme de 200 francs est allouée à titre d'augmentation de traitement à M. Bédué, jardinier de la préfecture.

Renvoyée à la commission des travaux publics la demande d'installation des bureaux de l'Assistance publique dans les locaux de la préfecture.

La commission des finances adopte la proposition tendant à faire avancer par le département le montant de la pension des instituteurs mis à la retraite, qu'ils ne touchent en réalité que longtemps après leur mise à la retraite.

La séance est levée à midi.

Commission départementale

Séance du 3 mai 1905

Présents : MM. Iscard président, Longpuech, Laparra, Malvy, Couderc, Peyrichou et Relhié secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

St Martin de Vers — Chemin vicinal ordinaire N° 6 Classement et déclassement. adopté.

Capdenac. Chemin vicinal N° 5. Avant projet approuvé déclaration d'utilité publique.

Assistance médicale gratuite

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES

Constant à Beaumat, ajourné à la prochaine séance.

Mialet Henri à Autoire. Accordé.

Pensions aux vieillards infirmes incurables

Fournié Jean-Baptiste à Villesèque. Accordé 120 francs.

Lacarrière Pierre a Anglars Nozac. Accordé 60 fr.

Tardieu Jean-Baptiste à Anglars Nozac. Accordé 60 fr.

Murat Henri à Theminettes. Accordé 100 fr.

Labrandes Marie veuve Dardes. Accdé 100 fr.

Donadieu Pierre à St Denis les Martels. Accordé 120 fr.

Raynal Alexis à Douelle. Accordé 120 fr.

Gastal Jean à Bagat. Accordé 100 fr.

Bedué J.-B. à Freyssinet le Gourdonnais. Accordé 100 fr.

Queyroux P. à Camburat. Accordé 60 fr.

Alaux, Philippe, à Bach. Accordé 20 fr.

Bagnac. — Chemin ordinaire n° 1. Déclassement. Adopté.

Le Roc. — Chemins n°s 3 et 7. Projet de déclassement. Adopté.

Baladou. — Chemins ordinaires. Remaniement du classement. Approuvé.

Le Boulvé. — Chemins ordinaires. Révision du classement. Approuvé.

Saillac. — Construction d'un puits. Accordé 100 fr.

Chemin vicinal ordinaire de Ste-Croix à Belmontet.

Reparations à la chaussée. Demande de subvention. Rejeté. La Commission ne dispose pas de fonds pour cet objet.

Castelnau-Montratier. — Réparations au moteur. Accordé 100 fr.

Linac. — Chemin ordinaire n° 9 Classement. Adopté.

Cézac. — Chemin ordinaire n° 4. Avant projet. Approuvé. Déclaration d'utilité publique.

Sabadel (Lauzès). — Construction d'un préau couvert à l'école de garçons et à l'école des filles. Accordé 200 fr.

La prochaine séance aura lieu le 30 juin.

Courdemanche (Sarthe), 31 janvier 1904. Nous ne manquons jamais de mettre la boîte de Pilules Suisse sur la table au moment du dîner. Nous en prenons tous. Mon père les emploie contre la **constipation** et moi contre les **névralgies**. Tous deux nous nous en trouvons bien. PILATRE Auguste. (Sig. lég.) Sté Hertzog, 28, rue Grammont, Paris.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1691e livraison (29 avril 1905).

Les quatre fils Hémon, par Albert Cim. — Schiller, par H. Heinecke. — Le beurre végétal, par Pierre de Mériel. — Le serviteur du lion de la mer, par Louis Rousselet. — Les petits écoliers de Paris à la campagne, par Tougard de Boismilon.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

UN NUMÉRO SANSATIONNEL

Le *Monde Illustré*, fidèle à ses belles traditions d'art, publie, cette semaine, son remarquable « Numéro du Salon ». Ce numéro exceptionnel, attendu avec impatience par les amateurs, est entièrement consacré aux deux expositions des Beaux-Arts et à la visite du Président de la République, à Bordeaux.

Malgré ses nombreuses reproductions de tableaux et ses intéressants documents instantanés, malgré l'augmentation notable de ses pages, le *Monde illustré* reste toujours à son prix modique de *cinquante centimes* ! Tout le monde voudra, sans aucun doute, posséder ce numéro du grand journal illustré, véritable exemplaire de collection.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 4 mai 1905.

Vsse Nacla : Chronique. — Frédéric Hucher : Le merveilleux (fin). — A. de Gériolles : Fier amour (suite). — Marcel Prévost : L'automne d'une femme (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Marc Mario : Femme d'officier (suite). — Paul Bourget : Reconnaissance. — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut s'abonner sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le « TOUR DE FRANCE »

GUIDE DU TOURISTE EN FRANCE ET DANS LES PAYS DE LANGUE FANÇAISE

Sommaire du N° 15 (1er Mai)

La Corse, Pierre Piobb. — De Villefranche à Najac. Ch. Géniaux. — Au Nord de la Provence, Louis Aurenche.

Les quinze jours du « Tour de France »

(Du 15 au 30 avril)

Supplément illustré de 16 pages

Le Tour de France automobiliste, M. Branger. — Le Tour de France alpiniste, Commandant Kœnig. — Le Tour de France athlétique et sportif, F. Fos. — Le Tour de France et la Femme, Comtesse Marfa. — Le Tour de France traditionniste, de Beaurepaire-Froment. — Le Tour de France maritime, L. Kœnig. — Le Tour de France photographique, Ch. Géniaux. — Le Tour de France géographique, Paul Risson.

Couverture en couleurs de A. Lesbroussart : Le château de Najac (Effet de Nuit).

Prix du « TOUR DE FRANCE » et de son supplément illustré les « Quinze jours du Tour de France » **50 centimes**

En vente chez tous les libraires et dans les bibliothèques de chemins de fer.

Prix de l'abonnement : (Y compris tous les numéros exceptionnels, quel qu'en soit le prix : France, 1 an 12 fr., six mois 7 fr. — Etranger, 1 an 20 fr. six mois 10 fr..

Prime gratuite : Carte de France de Vivien de Saint-Martin.

Dépositaire : M. Girma, libraire boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Le Congrès Archéologique d'Athènes

Du *Monde Illustré* :

Doit-on ou ne doit-on pas restaurer le Parthénon ? Là est la question. Dès que l'on touche aux choses de l'antiquité, il faut agir avec prudence, science, goût et circonspection si l'on ne veut pas être traité de profanateur !

Le gouvernement et les savants grecs, qui ont pourtant donné maintes et maintes preuves de leur habileté, ont néanmoins voulu dans cette circonstance, convier tous les archéologues du monde entier à leur apporter leur avis ; c'est ce qui a provoqué l'ouverture de ce premier Congrès d'archéologie, sous la présidence de S. A. le Prince héritier.

Les savants étrangers furent reçus le 7 avril dans la grande salle de l'Université d'Athènes et le lendemain l'ouverture officielle du Congrès fut solennellement proclamée par le Prince héritier, sur le rocher sacré, dont les poètes ont chanté la gloire

Ensuite on procéda au vote des présidents de sections.

Enfin, après deux jours de réceptions dans les divers musées, une représentation fut donnée en l'honneur des congressistes dans le Stade où eurent lieu il y a quelques années les jeux olympiques.

Une assez jolie scène en bois de style ancien, représentant les propylées d'un palais, avait été dressée derrière les deux colonnes de Mercure.

Dès les premiers vers un frisson parcourut la nombreuse assemblée. Tout se tut et la voix des acteurs ne fut plus interrompue que par le gazouillement des oiseaux qui planaient au-dessus de leurs têtes.

Et maintenant, congressistes, à l'ouvrage ! Fouillez, examinez, discutez, et si dans ce congrès une décision ferme est prise, l'Europe vous devra déjà une grande reconnaissance, car ce sera bien la première fois qu'on aura vu se produire un pareil phénomène !

Louis d'HUNIÈRES.

L'ÉDUCATEUR

Revue d'éducation laïque et sociale

PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE de

La Ligue Française de l'Enseignement

Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'*Educateur*, 1, rue des Capucins, à Cahors.

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

Bulletin Financier

Les bonnes dispositions dont fait preuve le marché que nous avons du reste signalées dès hier se sont maintenues, elles se sont même accentuées dans la séance d'aujourd'hui notamment sur les fonds d'Etats et certaines valeurs de premier ordre.

Le 3 0/0 qui finissait hier à 99,15 s'est avancé à 99,40 pour clôturer à 99,30.

Parmi les Sociétés de Crédit ; le Comptoir National d'Escompte s'avance à 655 ; le Crédit Foncier à 732 ; le Crédit Lyonnais à 1126.

Nos chemins sont en hausse : Le Lyon à 1415 ; le Nord à 1805 et l'Orléans à 1499.

Le Suez en hausse de 50 fr. clôture à 4420 ; le Rio cote à 1560.

L'Extérieure a passé de 90,45 à 90,70 ; l'Italien finit à 106,40 ; le Portugais à 68,70.

Le Russe Consolidé est demandé à 87,25 ; le 3 0/0 1891 à 73,85.

Le Turc cote 88,87 ; la Banque Ottomane, 606.

En Banque, sur l'annonce d'un dividende de 10 fr. pour le dernier exercice, la Saint-Raphaël Quinquina s'est avancé à 146.

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

Directeur : **P. GARNAL**

Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue blonde ambrée

de JOHN STHEVENS, de Bergen (Norwège)

Vendue pure ou Emultionnée aux hypophosphites de chaux et de soude

Dépôt : à la CROIX-ROUGE

Pour les personnes qui ne peuvent pas tolérer l'Huile de Foie de Morue demander

LA PHOSPHIODE

remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue et constitue le reconstituant et le dépuratif le plus efficace et le plus agréable à prendre.

Prix : Demi-litre 2 fr. — Litre 3 fr. 50

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

VALS

Saint-Jean. Maux d'estomac. appétit. digestions.

Précieuse. Foie, calculs, bile, diabète, goutte.

Dominique, Désirée, Magdeleine, Rigolette, Impératrice. Très agréables à boire. Une bouteille par jour.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche).

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

L'Enfant qui Souffre.

Si prudente que soit la mère la plus affectueuse, il lui est souvent impossible d'éviter à son enfant certaines maladies ; mais, heureusement, il existe une chose parfaitement capable de rétablir son bébé ! C'est l'EMULSION SCOTT composée d'huile de foie de morue, dont on a enlevé l'horrible goût de poisson et triplé l'efficacité. Au premier symptôme de rhume, toux, rachitisme, troubles dentaires, dépérissement, la mère doit, de suite, administrer l'EMULSION SCOTT à son enfant qui en éprouvera, bientôt, le plus grand bien. Mme Moutonnet, Sage-femme 98, rue Jeanne d'Arc, Lille, l'atteste à son tour dans les termes suivants :

Depuis que je connais l'EMULSION SCOTT, j'enregistre chaque jour de satisfaisants résultats. Ses propriétés reconstituantes en font le remède par excellence des convalescents, des anémiques. J'en fis prendre après une fièvre typhoïde à une fillette de 5 ans qui n'arrivait pas à se rétablir. Sous l'influence salutaire de l'Emulsion Scott, l'enfant bientôt reprit des forces, de l'embonpoint et sa guérison est maintenant assurée.

Une seule cuillerée d'Emulsion Scott contient plus d'agents curatifs qu'un plein baril de ces émulsions impropre-ment dites "bon marché." L'EMULSION SCOTT, elle, n'est réellement pas chère car, employée de suite, elle évitera toute recrudescence du mal et guérira l'enfant qui, désormais, sera à l'abri de toute rechute. L'EMULSION SCOTT, seule, a ce bienfaisant pouvoir de transformer le "bébé qui souffre" en "enfant bien portant." L'huile nature, non plus, est loin de valoir l'Emulsion Scott et ne vous donnerait pas, en un mois, les résultats qu'en une semaine vous obtiendrez de l'EMULSION SCOTT !

Essayez celle-ci ! Nous sommes à votre disposition pour vous en expédier, franco, un échantillon ; pour cela envoyez-nous, tout en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT (Delouché & Cie) 356, rue St-Honoré, Paris.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Aliment préféré des enfants.

NÉVRALGIES MIGRAINES certaine par les Pilules Antinévralgiques du Dr CRONIER Boîte : 3 fr. Fco. SCHMITT, Phien, 75, r. La Boétie, Paris.

ASTHME guérison certaine par les TUBES LEVASSEUR 23, r. de la Monnaie, Paris. Boîte 3 fco.